



appel de fonds par un syndic pour une dépense hors de son périmèr

Par **steph68**, le **17/12/2012 à 11:58**

je suis copropriétaire dans une résidence gérée par un syndic. Le terrain situé autour de la résidence (espaces verts, parkings, portail d'accès) dépend d'une ASL avec pour syndic provisoire le promoteur. Le portail d'accès aux parkings a été installé sur le domaine de l'ASL par le promoteur et comme il n'arrive pas à faire payer la quote part du coût du portail à certains copropriétaires, il utilise le syndic de la copropriété pour faire les appels de fonds et les relances.

Un syndic d'une copropriété peut-il agir pour le compte d'une ASL pour lequel il ne possède pas de mandat?